

administrées par les autorités provinciales. Le programme forestier de chaque province est décrit ci-après.

Terre-Neuve. Sur le plan géographique, les ressources forestières de cette province sont divisées par le détroit de Belle-Isle en deux régions distinctes: l'île de Terre-Neuve et le Labrador sur la terre ferme. Un inventaire des forêts du Labrador, achevé en 1975, a porté sur les terres situées au sud du 56^e degré de latitude nord. La région considérée avait une superficie totale de 99,619 milles carrés (258 012 km²), dont 21,380 milles carrés (55 374 km²) constituaient une zone forestière productive. L'inventaire indique que le volume total d'épinette noire et de sapin baumier au Labrador s'élève à 113,260,100 cunits (320 716 350 m³). D'après l'inventaire des forêts de l'île de Terre-Neuve, sur une superficie totale de 43,029 milles carrés (111 445 km²), plus de 14,619 milles carrés (37 863 km²) sont classés comme forêts productives. Cette superficie compte un volume brut total de 99.5 millions de cunits (281.8 millions de m³) de feuillus et de résineux. Les principales essences commerciales sont l'épinette noire et le sapin baumier. Le pin blanc, l'épinette blanche, le bouleau à papier et le merisier sont moins importants sur le plan commercial.

Soixante pour cent des terres forestières productives de l'île sont attribuées à titre de concessions, louées, ou cédées avec tous droits de jouissance à l'industrie des pâtes et papiers, et 37% sont administrées directement par le Service provincial des forêts. Le régime foncier des 3% restants est varié et comprend des parcs fédéraux et provinciaux.

La responsabilité et l'administration des forêts provinciales de la Couronne relèvent de la Direction des forêts du ministère des Forêts et de l'Agriculture. La Direction a un effectif de plus de 200 personnes comprenant des spécialistes, des techniciens et des employés de soutien. Dix-neuf zones d'aménagement dans quatre régions de la province s'occupent des activités sur le terrain: protection des forêts, relevés du bois, permis, application des règlements, cubage, sylviculture et aménagement forestier. Le bureau central à Saint-Jean est chargé de la planification et de l'élaboration des programmes. A la suite d'une étude d'envergure sur tous les aspects de la question forestière dans la province, on a décidé d'appliquer une nouvelle politique favorisant une utilisation accrue des ressources sur une base de rendement fixe, avec l'appui de mesures législatives et de programmes intensifs d'aménagement forestier.

On effectue actuellement un inventaire de l'aménagement des forêts de la province qui, selon les estimations, sera terminé d'ici cinq ans. La loi exige que chaque propriétaire de 300 acres (121 ha) ou plus de terres forestières, ou bien soumette pour approbation un plan établi en fonction du rendement fixe annuel des terres, ou bien paie un impôt élevé pour terres non aménagées. En outre, les titulaires de concessions forestières paient un impôt annuel pour terres aménagées établi d'après la superficie.

Les ressources forestières de la province servent principalement à la production de papier journal, de carton doublure et de bois d'œuvre. Deux usines de papier journal, l'une située à Grand Falls et l'autre à Corner Brook, ont une capacité de production combinée d'environ 2,050 tonnes (1 860 t) par jour. Une fabrique de carton doublure est entrée en activité en 1973 à Stephenville et a une capacité de production quotidienne de 1,000 tonnes (907 t). L'industrie des sciages est en pleine expansion et satisfait à environ la moitié des besoins de la province en bois d'œuvre. Cette proportion s'accroît constamment, et on estime que la nature et l'ampleur des ressources en bois d'œuvre devraient permettre de satisfaire à 70% environ des besoins de la province. L'ensemble de l'industrie forestière figure chaque année pour environ \$173 millions dans le produit provincial brut.

La recherche forestière est effectuée principalement par le Service canadien des forêts du ministère fédéral des Pêches et de l'Environnement. La formation post-secondaire en sciences forestières est dispensée à l'Université Memorial de Terre-Neuve et au College of Trades and Technology (CTT). L'Université Memorial offre un cours de deux ans menant à un diplôme en sciences